

 <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F90010 Belfort Cedex Tél. : 03.84.58.31.75 Fax. : 03.84.58.31.78 E-mail : <prenom.nom>@utbm.fr http://www.utbm.fr</p>	<p>GE07</p> <p>Gestion financière et de l'investissement</p> <p>Examen médian</p> <p>Durée : 2 heures</p>
<p>Christian GIRARDOT</p>	<p>Mercredi 9 novembre 2022</p>

Le sujet comporte quatre dossiers. Les quatre dossiers sont indépendants.

Barème : 40 points

Consignes :

- *Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examens antérieurs, les corrigés de TD et de sujets d'examens antérieurs, les micro-ordinateurs portables, les tablettes, les téléphones mobiles, les montres connectées, les écouteurs et les dictionnaires électroniques ne sont pas autorisés.*
- *Une calculatrice simple et un dictionnaire papier sont autorisés.*
- *Les annexes ne servent qu'à traiter les questions spécifiées.*
- *Vous signerez chaque copie utilisée et la première page des annexes restituées.*
- *Vous veillerez à la présentation de la copie.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*
- *Il n'est pas demandé de justifier les calculs.*

Rappel : L'unité monétaire en vigueur en France est l'euro et sa déclinaison le centime d'euro.

Remarque : L'annexe 1 « Plan de comptes » et l'annexe 2 « Durée et taux d'amortissement » sont communs à la réalisation de tous les dossiers.

Premier dossier

Présentation du cas

La société NEOAX INDUSTRIES est une entreprise organisée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 500 000 euros. La société NEOAX INDUSTRIES a été créée en 1980. Depuis le 11/09/2007, le président de la société NEOAX INDUSTRIES est M. Frédéric Brique. Le siège social de la société NEOAX INDUSTRIES se situe à Fleurines (Oise, Hauts-de-France). L'exercice comptable de la société NEOAX INDUSTRIES débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars (de l'année suivante). La société NEOAX INDUSTRIES est spécialisée dans la mécanique industrielle. Elle réalise différents produits (du prototype à la fabrication en petites et moyennes séries) dans une large gamme de matériaux (acier, aluminium, inconel, inox, laiton...). La société NEOAX INDUSTRIES travaille pour différents secteurs d'activité : agroalimentaire, architecture, automobile, aéronautique, cosmétiques... Au 31/03/2021, la société NEOAX INDUSTRIES avait réalisé un chiffre d'affaires de 1,63 millions d'euros et employait 23 salariés.

Premier dossier – première partie

La société NEOAX INDUSTRIES a acquis le 12/11/2018, à l'état neuf, un centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes.

Mori Seiki est une marque de machines industrielles du constructeur japonais DMG MORI dont le siège social se situe à Tokyo.

Le prix d'achat net H.T. de cette machine industrielle s'élève à 118 250,00 euros. Au prix d'achat net H.T. de cette machine sont venus s'ajouter différents frais annexes :

- Frais d'implantation H.T. de la machine : 2 950,00 euros
- Frais d'installation H.T. de la machine : 7 390,00 euros
- Frais de formation H.T. des opérateurs et des techniciens qui utiliseront la machine : 12 410,00 euros

Le prix d'achat net et les différents frais annexes relèvent du taux normal de TVA à 20,0 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf et du paiement des frais annexes.

C'est la société DMG MORI France, basée à Roissy-en-France (Val-d'Oise, Île-de-France), qui s'est chargée de toutes les opérations (vente, transport¹, implantation, installation, formation) pour le compte de la société NEOAX INDUSTRIES. La société NEOAX INDUSTRIES a reçu la facture n° 3817 de la société DMG MORI France.

Le centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes a été mis en service le 17/12/2018.

Lors de la mise en service du centre d'usinage, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine industrielle selon le système linéaire sur une durée de quinze ans. Sur les conseils de l'expert-comptable de la société NEOAX INDUSTRIES, M. Frédéric Brique a convenu de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable H.T. du centre d'usinage.
2. Présenter les quatre premières lignes (i.e. les quatre premiers exercices) du plan d'amortissement du centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes selon le système linéaire (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter les quatre premières lignes (i.e. les quatre premiers exercices) du plan d'amortissement du centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes selon le système dégressif (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Présenter les quatre premières lignes (les quatre premiers exercices) du plan d'amortissement du centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes avec retraitement de l'avantage fiscal (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie).
5. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la dotation aux amortissements de l'exercice clos au 31/03/2022 conformément au plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal (annexe 9 à compléter et à restituer avec la copie).
6. Présenter le compte de résultat 1^{ère} partie – tableau DGFIP n° 2053 au 31/03/2022 (annexe 10 à compléter et à restituer avec la copie). Pour compléter ce tableau, on fera l'hypothèse que le centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes est le seul actif détenu par la société NEOAX INDUSTRIES.
7. Présenter le bilan actif – tableau DGFIP n° 2050 au 31/03/2022 (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie). Pour compléter ce tableau, on fera l'hypothèse que le centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes est le seul actif détenu par la société NEOAX INDUSTRIES.

¹ Il ne figure pas dans les frais annexes. Il n'a pas été facturé. Il est sans doute inclus dans le prix de vente.

Premier dossier – deuxième partie

La société NEOAX INDUSTRIES a émis le 26/08/2022 la facture n° 9584 par laquelle elle cède à une autre entreprise industrielle un centre de tournage CMZ TC 25B pour un montant H.T. de 15 000,00 euros. La cession d'un tel équipement industriel relève du taux normal de TVA à 20,0 %.

Le centre de tournage CMZ TC 25B avait été acquis neuf le 03/02/2016 auprès de la société CMZ. La société CMZ est un constructeur espagnol de machines industrielles, dont le siège social se situe à Zaldibar (province de Biscaye).

La valeur d'acquisition amortissable H.T. du centre de tournage CMZ TC 25B s'élevait à 83 750,00 euros. Un tel équipement industriel neuf relevait du taux normal de TVA à 20,0 % lors de son acquisition. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Le centre de tournage CMZ TC 25B avait été mis en service le 24/02/2016 après la formation des opérateurs et techniciens ainsi que la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service du centre de tournage CMZ TC 25B, M. Frédéric Brique avait décidé d'amortir cette machine industrielle sur une durée de dix ans selon le système linéaire et de profiter – sur les conseils de l'expert-comptable de l'entreprise – de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement du centre de tournage CMZ TC 25B selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 12 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Présenter le plan d'amortissement du centre de tournage CMZ TC 25B selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 13 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter le plan d'amortissement du centre de tournage CMZ TC 25B avec retraitement de l'avantage fiscal jusqu'à l'exercice de cession (annexe 14 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Présenter le compte de résultat 1^{ère} partie – tableau DGFIP n° 2052 relatif à la cession du centre de tournage CMZ TC 25B (annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie) au 31/03/2023. Pour compléter ce tableau, on fera l'hypothèse qu'il s'agissait du seul actif détenu et cédé par la société NEOAX INDUSTRIES.
5. Présenter le compte de résultat 2^e partie – tableau DGFIP n° 2053 relatif à la cession du centre de tournage CMZ TC 25B (annexe 16 à compléter et à restituer avec la copie) au 31/03/2023. Pour compléter ce tableau, on fera l'hypothèse qu'il s'agissait du seul actif détenu et cédé par la société NEOAX INDUSTRIES.

Deuxième dossier

Annexe 3 : « Interscience muscle sa production d'outils d'analyse pour la microbiologie », Françoise Sigot, *Les Échos*, mercredi 18 mai 2022

Remarque : Toutes les valeurs mentionnées dans le texte sont réputées H.T. Le taux normal de TVA à 20 % s'applique à toutes les valeurs mentionnées dans le texte.

Travail à faire :

1. Enregistrer courant avril 2022 – selon la technique du livre-journal – le coût d'acquisition du nouveau bâtiment dans le système d'information comptable de la société Interscience (annexe 17 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – l'activation des dépenses de recherche et développement (R&D) de l'exercice 2022 dans le système d'information comptable de la société Interscience. Il sera fait l'hypothèse que 80 % des dépenses de R&D supportées au cours de l'exercice 2022 répondent aux critères d'activation (annexe 17 à compléter et à restituer avec la copie).

Troisième dossier

Annexe 4 : « Concept Alu investit six millions d'euros dans son outil industriel », Olivia Bassi, *Les Échos*, mardi 13 septembre 2022

Remarque : Toutes les valeurs mentionnées dans le texte sont réputées H.T. Le taux normal de TVA à 20 % s'applique à toutes les valeurs mentionnées dans le texte.

Travail à faire :

1. Enregistrer courant octobre 2022 – selon la technique du livre-journal – le coût d'acquisition du progiciel ERP Microsoft Dynamics 365 Business Central dans le système d'information comptable de la société Concept Alu (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Enregistrer courant juillet 2020 – selon la technique du livre-journal – le coût d'acquisition des AGV dans le système d'information comptable de la société Concept Alu (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie).

Quatrième dossier

Annexe 5 : « Hartmann lance une ligne de production de pansements », Bénédicte Weiss, *Les Échos*, vendredi 30 septembre 2022

Remarque : Toutes les valeurs mentionnées dans le texte sont réputées H.T. Le taux normal de TVA à 20 % s'applique à toutes les valeurs mentionnées dans le texte.

Travail à faire :

1. Enregistrer courant septembre 2022 – selon la technique du livre-journal – le coût d'acquisition de la ligne de production dans le système d'information comptable de la société Hartmann (annexe 19 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Enregistrer courant août 2019 – selon la technique du livre-journal – le coût d'acquisition des actions de la société Advanced Silicone Coating dans le système d'information comptable de la société Hartmann. Cette acquisition n'est pas assujettie à la TVA (annexe 19 à compléter et à restituer avec la copie).

ANNEXE 1
Plan de comptes

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
203	Frais de développement
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
2182	Matériels de transport
...	...
2803	Amortissements des frais de développement
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2813	Amortissements des constructions
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
28182	Amortissements des matériels de transport
...	...
261	Titres de participation
...	...
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée sur ventes
...	...
512	Banque
...	...
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
72	Production immobilisée
...	...
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires
...	...

ANNEXE 2
Durée et taux d'amortissement

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués depuis le 1 ^{er} janvier 2010	
		Coefficient	Taux dégressif
1	100,00		
2	50,00		
3	$33^{1/3}$	1,25	41,67
4	25,00	1,25	31,25
5	20,00	1,75	35,00
6	$16^{2/3}$	1,75	29,17
$6^{2/3}$	15,00	2,25	33,75
8	12,50	2,25	28,13
10	10,00	2,25	22,50
12	$8^{1/3}$	2,25	18,75
15	$6^{2/3}$	2,25	15,00
20	5,00	2,25	11,25
25	4,00	2,25	9,00
40	2,50	2,25	5,63

ANNEXE 3

Interscience muscle sa production d'outils d'analyse pour la microbiologie

Françoise Sigot, *Les Échos*, mercredi 18 mai 2022

Dans quelques mois, les quelque 120 salariés de la société Interscience qui travaillent à Puycapel (Cantal, Auvergne-Rhône-Alpes), auront à leur disposition un bâtiment de plus de 9 000 mètres carrés, construit en bois et équipé de panneaux solaires. L'investissement du fabricant d'outils d'analyse pour la microbiologie – dont le siège social se situe à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines, Île-de-France) –, s'élève à six millions d'euros. Un ancrage local revendiqué par cette entreprise familiale qui, depuis ce village de 300 habitants, affiche une croissance « à deux chiffres, comprise entre 10 % et 20 % depuis cinq ans ». Cette année [2022, Ndr], le chiffre d'affaires s'élève à 30 millions d'euros.

La société Interscience fournit essentiellement des entreprises de l'agroalimentaire et de la pharmacie. Avec les outils d'analyse conçus et fabriqués par Interscience, les premiers contrôlent la présence de bactéries dans leurs productions, et les seconds, la qualité de l'air dans leurs salles blanches².

Près de 95 % du chiffre d'affaires de l'entreprise provient de ventes réalisées dans une centaine de pays. « Nous sommes positionnés sur une niche³. Le marché français reste assez limité, mais les normes qui s'imposent à nos produits sont quasiment les mêmes partout. De plus, la France bénéficie d'une bonne réputation sur ce métier, ce qui facilite notre développement à l'international », expliquent Emmanuel et Jules Jalenques, qui dirigent cette entreprise fondée en 1979.

Pour décrocher des contrats, les deux frères consacrent à la recherche-développement (R&D) pas moins de 15 % du chiffre d'affaires annuel. Les équipes R&D, toutes basées à Puycapel, viennent notamment de mettre au point une machine de détection des bactéries dans les aliments, qui permet de réduire les temps d'analyse de cinq à deux jours. La société Interscience avait précédemment conçu un système fondé sur le traitement d'images pour détecter les bactéries, à travers par exemple des bouteilles.

Actuellement, 80 personnes travaillent dans le département R&D. D'ici à cinq ans, elles seront 25 de plus. Au moins autant seront embauchées en production. Une petite quarantaine de salariés resteront toutefois basés à Saint-Nom-la-Bretèche, car « il est plus facile de trouver des commerciaux polyglottes en région francilienne », selon les deux dirigeants.

² Une salle blanche est une pièce (ou un ensemble de pièces) où la concentration particulière est maîtrisée, afin de minimiser l'introduction, la génération, ou la rétention de particules à l'intérieur

³ Marché restreint mais rentable, voire très rentable.

ANNEXE 4

Concept Alu investit six millions d'euros dans son outil industriel

Olivia Bassi, *Les Échos*, mardi 13 septembre 2022

Fabricant et installateur de vérandas et pergolas, la société Concept Alu consacra une enveloppe de six millions d'euros d'ici à 2024, pour se moderniser et augmenter encore ses capacités de production. La société Concept Alu, basée aux Herbiers (Vendée, Pays de la Loire), entend ainsi répondre à la demande et étendre sa couverture territoriale. Cet investissement servira aussi à implémenter, dès le mois prochain, Microsoft Dynamics 365 Business Central⁴. La société Concept Alu a budgété 500 000 euros pour l'acquisition du progiciel de l'éditeur américain.

« Avec 35 concessionnaires⁵ exclusifs qui représentent 50 points de vente, et neuf agences détenues en propre, nous couvrons 60 % du territoire », explique Yoann Arrivé, P-DG⁶ du groupe. « L'objectif est d'atteindre 80 % dans les trois ans, et devenir le leader du marché en France ». La société Concept Alu, qui a commencé à développer son réseau commercial en 2013, envisage l'intégration de 10 à 15 nouveaux concessionnaires d'ici à 2024.

En juillet 2020, la société Concept Alu avait déjà consacré 2,2 millions d'euros à l'extension de son usine, à l'optimisation des flux logistiques, et à l'amélioration du bien-être au travail des salariés. L'implantation des ateliers avait été repensée par les salariés eux-mêmes afin de chasser les déplacements inutiles. L'acquisition de plusieurs AGV⁷ – dont le coût d'acquisition représentait 800 000 euros –, avait permis d'éliminer des tâches de manutention sans valeur ajoutée.

Porté par une demande exprimée par les particuliers, des innovations (vitrages chauffants, stores intégrés dans la structure de pergolas...) et des campagnes publicitaires au niveau national, la société Concept Alu a réalisé un chiffre d'affaires de 36 millions d'euros, lors de son exercice clos le 31/08/2021. Elle anticipe un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros au 31/08/2022. « Le carnet de commandes s'envole. Nous sommes à plus 210 % de demandes de devis », indique le P-DG. Mais il faudra à Concept Alu recruter de nouveaux salariés, dans une région où le plein-emploi est la règle. La société Concept Alu emploie déjà 180 collaborateurs.

⁴ Microsoft Dynamics 365 Business Central est un progiciel de type ERP (*Enterprise Resources Planning*). Un ERP permet de gérer la totalité des processus (R&D, logistique, production, vente, finances, ressources humaines...) de l'entreprise.

⁵ C'est la société qui a obtenu une concession. Une concession est un contrat qui accorde au concessionnaire le droit d'exercer une activité.

⁶ P-DG : Président directeur général.

⁷ Un AGV (*Automated Guided Vehicle*) est un chariot automatisé de manutention. Munis de différentes technologies modernes, les AGV se déplacent en toute autonomie.

ANNEXE 5

Hartmann lance une ligne de production de pansements

Bénédictte Weiss, *Les Échos*, vendredi 30 septembre 2022

Le spécialiste des soins dédiés au traitement des plaies et de l'incontinence Hartmann France⁸ inaugure ce vendredi, à Lièpvre (Haut-Rhin, Grand Est), une ligne de production de pansements hydrocellulaires destinés à soigner les plaies chroniques. Annoncé à l'été 2021 lors du sommet Choose France⁹, l'investissement de 25 millions d'euros vise à faire de cette usine de 420 salariés un centre d'expertise mondiale pour la production de ce type de pansements.

Pour se différencier de la concurrence – notamment asiatique –, Hartmann France s'appuie sur sa maîtrise de l'intégralité de la technologie de fabrication. Elle est héritée du rachat en août 2019 de l'intégralité des actions¹⁰, pour trois millions d'euros, de la société Advanced Silicone Coating¹¹, qui était alors une filiale de l'équipementier aéronautique français Safran. Des cinq couches des pansements hydrocellulaires, « *l'interface silicone qui est au contact de la peau est l'une des plus importantes* », appuie Christophe Gehl, président de Hartmann France. Elle permet l'adhésion à la plaie, tout en renvoyant dans les couches internes du pansement les exsudats¹² issus de la cicatrisation.

Avec la production de modèles inédits de pansements au moyen de la nouvelle ligne de production, la société Hartmann France compte se développer aux États-Unis et en France – ses deux principaux marchés –, ainsi qu'en Europe. « *La version actuelle remporte déjà un succès important avec un doublement de nos ventes chaque mois aux États-Unis, et une progression à deux chiffres en France* », avance Christophe Gehl. La moitié de la production prévue sera destinée à l'exportation. De quoi « *permettre la pérennisation de l'empreinte industrielle de l'une des dernières usines de production de pansements présente en France* », se félicite Olivier Becht, président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération et vice-président du Conseil départemental du Haut-Rhin.

La ligne, qui mesure près de 70 mètres de long, a été installée dans un bâtiment existant. Environ la moitié de la gamme des 70 combinaisons de formes et de tailles des nouveaux pansements, a déjà été qualifiée par les services du ministère de la Santé. La mise en production est prévue en février prochain pour une commercialisation à partir de septembre. La nouvelle ligne permet une multiplication par un facteur sept des volumes produits, qui devraient atteindre plus de quinze millions d'unités par an. En 2021, la société Hartmann France a réalisé un chiffre d'affaires de 405 millions d'euros.

⁸ Hartmann France est une filiale du groupe allemand Paul Hartmann, dont le siège social se situe à Heidenheim an der Brenz (land du Bade-Wurtemberg).

⁹ Instauré par le Président de la République Emmanuel Macron, le sommet Choose France vise, chaque année, à valoriser l'attractivité économique de la France auprès des investisseurs internationaux. Il permet également de souligner l'importance des projets internationaux pour soutenir la croissance, l'innovation et l'emploi en France.

¹⁰ Le capital social d'une société est constitué d'actions.

¹¹ Le siège social de la société Advanced Silicone Coating se situe à Pusignan (Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes). Elle est spécialisée dans les silicones. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 10,86 millions d'euros en 2020.

¹² Liquide organique qui suinte au niveau d'une surface enflammée.

ANNEXE 6 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes selon le
systeme linéaire

Désignation du bien :	Centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes
Date d'acquisition :	12/11/2018
Date de mise en service :	17/12/2018
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	
Prorata du premier exercice :	

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 7 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes selon le système dégressif

Désignation du bien :	Centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes
Date d'acquisition :	12/11/2018
Date de mise en service :	17/12/2018
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Coefficient dégressif :	
Taux d'amortissement dégressif :	
Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	
Prorata du premier exercice :	

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 8 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes avec
retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien :	Centre d'usinage Mori Seiki NMV5000 DCG 5 axes
Date d'acquisition :	12/11/2018
Date de mise en service :	17/12/2018
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	

Exercices	Amortissements fiscaux (dégressifs)	Amortissements économiques (linéaires)	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises

**ANNEXE 9 à compléter et à restituer avec la copie
L'enregistrement au livre-journal du 1^{er} dossier – 1^{ère} partie**

--	--	--	--

ANNEXE 10 à compléter et à restituer avec la copie
Compte de résultat 1^{ère} partie – tableau DGFIP n° 2053 au 31/03/2022

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits -- Total des charges)				HN	
RENVIS	(1) Dont produits nets partels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			()
				A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatifs	A6	
			Obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE 12 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre de tournage CMZ TC 25B cédé selon le système linéaire

Désignation du bien :	Centre de tournage CMZ TC 25B
Date d'acquisition du bien :	03/02/2016
Date de mise en service du bien :	24/02/2016
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	83 750,00
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	31/03/2016
Prorata du premier exercice :	
Date d'ouverture de l'exercice de cession :	01/04/2022
Date de cession :	26/08/2022
Prorata de l'exercice de cession :	

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre de tournage CMZ TC 25B cédé selon le système dégressif

Désignation du bien :	Centre de tournage CMZ TC 25B
Date d'acquisition :	03/02/2016
Date de mise en service :	24/02/2016
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	83 750,00
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Coefficient dégressif :	
Taux d'amortissement dégressif :	
Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	31/03/2016
Prorata du premier exercice :	
Date d'ouverture de l'exercice de cession :	01/04/2022
Date de cession :	26/08/2022
Prorata de l'exercice de cession :	

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 15 à compléter et à restituer avec la copie
Compte de résultat 1^{ère} partie – tableau DGFIP n° 2052 au 31/03/2022

Désignation de l'entreprise		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	Blens *	FD	FE	FF		
		Services *	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL			
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stocks (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *			FW			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX			
	Salaires et traitements *			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA			
			- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	
Opérations en commun.	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU			
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	

ANNEXE 16
Compte de résultat 2^e partie – tableau DGFIP n° 2053 au 31/03/2022

Désignation de l'entreprise		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7)		(VII) HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7)		(VIII) HH
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)			HN
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières	HY
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *	HP
		{ - Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD
	(9) Dont transfert de charges		A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE 17 à compléter et à restituer avec la copie
Les deux enregistrements au livre-journal du 2^e dossier

--	--	--	--

--	--	--	--

ANNEXE 18 à compléter et à restituer avec la copie
Les deux enregistrements au livre-journal du 3^e dossier

--	--	--

--	--	--

**ANNEXE 19 à compléter et à restituer avec la copie
Les deux enregistrements au livre-journal du 4^e dossier**

--	--	--	--

--	--	--	--